

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2021**

Date de convocation du Conseil Municipal : 09.11.2021
Date d'affichage du compte-rendu : 17.11.2021
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 27

Le dix-huit Octobre deux mille vingt et un, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice MICHELET Maire, M. Christian AUBERT 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE 2^{ème} Adjoint, M. Jean WAROUX 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie ROBION 4^{ème} Adjoint, M. Patrick PETIT 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole BETTAN 6^{ème} Adjoint, M. Claude PAPOT 7^{ème} Adjoint, Mme Annie GONNORD 8^{ème} Adjoint, Mme Monique PARICHAUT, Mme Amanda HOLMES, M. Francis GRIFFAULT, M. Patrick COIRAUT, Mme Patricia DUFOUR, M. Pascal TRUTEAU, Mme Hélène ACE, M. Frédéric WATTEBLED, M. Pascal QUINTELIER, M. Rodolphe FOURRÉ, M. Patrice BAUDOUIN, Mme Angélique BOURSIER, Mme Christelle BIET, Mme Marie KOHLER et Mme Claire DURQUETY.

ETAIENT ABSENTS : M. Henri MOINARD et M. Christian GOUJEAU qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieux et places à M. Christian AUBERT et M. Jean WAROUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Frédéric WATTEBLED

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui délibère comme suit :

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2021

Le compte rendu de la séance précédente du 18 Octobre 2021 ne suscitant aucune remarque, est adopté.

EGLISES DE CREZIERES ET TILLOU - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX PREVUS

Christian AUBERT présente ce dossier

L'aide Départementale « Cap Relance 2021 » ne peut excéder 70 % du montant HT de l'opération concernée. Le plan de financement figurant dans la délibération du 18 Octobre est donc revu en ce sens le montant de l'aide avait été calculée en tenant compte de la limite théorique de 80% maximum d'aide par rapport au projet global.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le plan de financement ainsi actualisé et tel qu'il sera transmis au Conseil Départemental pour régularisation du dossier déposé :

DEPENSES		RECETTES	
Opération Tillou	8 743,00 €	Subvention Cap Relance 21 (70%)	7 399,70 €
Opérations Crézières	1 828,00 €	FCTVA	2 080,88 €
Total HT	10 571,00 €	Solde commune	3 204,62 €
TVA	2 114,20 €		
Total TTC	12 685. 20 €	Total	12 685. 20 €

**REHABILITATION D' UNE MAISON EN LOGEMENT LOCATIF A TILLOU
ATTRIBUTION DU LOT « MENUISERIE INTERIEURE »**

Christian AUBERT présente ce dossier

Le lot infructueux « Menuiserie Intérieure » de l'opération de réhabilitation d'une maison en logement locatif à Tillou, a fait l'objet d'une 2^{ème} consultation. Les offres reçues étaient très nettement au-dessus de l'estimation du Cabinet Atelier du Trait et il avait alors été demandé que l'offre la moins-disante présentée par Monsieur Mickaël Couteau, soit revue.

Des rencontres ont eu lieu. L'offre renégociée et les propositions d'économies examinées par la commission Finances lors de sa réunion de Commission le 10.11.2021, sont présentées à l'assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Entérine la proposition de la commission Finances :
 - Validation des modifications suivantes sur le lot « Menuiserie intérieure » : Solivage neuf sapin plutôt que réemploi des solives déposées, escalier + garde-corps + main courante en pin huilé, plinthes en sapin ...
 - Non acceptation des économies proposées par le maître d'œuvre, considérant qu'elles modifieraient trop le projet initialement validé d'une part et qu'elles auraient trop d'implications sur les marchés des autres lots déjà signés.
- Accepte l'offre de Monsieur Couteau pour un montant de 17 236.16 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.
- Valide le fait que le lot « carrelage » sera exécuté en régie.
- Valide le plan de financement ainsi actualisé en tenant compte :
 - du fait que s'agissant d'une réfection totale, le montant de la TVA est confirmé à 20%
 - de la non perception du FCTVA confirmée après une hésitation comptable sur l'interprétation des textes en vigueur :

DEPENSES		RECETTES	
Achat	26 900,00 €	CAP 79	55 849,27 €
Travaux logements	160 894,32 €	DETR	74 465,69 €
Travaux voirie	- €	FCTVA	
Frais indirects	29 856,29 €		
Total HT	217 650,61 €	Coût commune	125 485,77 €
TVA 20%	38 150,12 €		€
TOTAL TTC	255 800,73 €	TOTAL	255 800,73 €

**CONVENTION AVEC LA FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
POUR L' UTILISATION DU COMPLEXE SPORTIF JACQUES COURIVAUD**

Monsieur le Maire présente ce dossier

Le remplacement de l'éclairage du stade par des leds validé en avril 2020. Les travaux exécutés par l'entreprise Delaire pour un montant de 46 990 € HT, ont fait l'objet d'une aide du Conseil Départemental et de la Fédération Française de Football.

La Ligue du Football amateur a, après avis favorable de la ligue de Football de Nouvelle Aquitaine et après examen par la commission Fédérale du Fonds d'aide au Football Amateur, décidé d'accorder une aide 9 000 € au lieu des 5 168 € prévus. Le versement de cette aide est soumis à l'envoi de justificatifs et à la signature d'une convention avec la Ligue, le District prévoyant les conditions et modalités de mise à disposition par la collectivité des terrains concernés. La signature de ladite convention par ailleurs validée par le club de Football de Chef Boutonne, est soumise à la décision des élus.

Des interrogations sont formulées quant à la sémantique de cette convention. Monsieur le Maire indique que cette convention formalise une pratique qui ne présente aucune difficulté, de l'utilisation du stade.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat prévoyant donc la mise à disposition des équipements pour une durée de 4 saisons.

ILOT URBAIN PLACE CAIL : VALIDATION DE L' AVANT-PROJET SOMMAIRE

Monsieur le Maire présente ce dossier

Monsieur le Maire rappelle que l'avant-projet sommaire a été présenté par l'atelier du Trait maître d'œuvre de l'opération, aux membres du Copil composé au titre de ce dossier, le 22 octobre dernier. Une 2^{ème} réunion du Copil, le 10 novembre, a permis de revoir quelques précisions demandées au maître d'œuvre.

Monsieur le Maire présente les esquisses et indique que les choix principaux sont définis.

Des clarifications seront ultérieurement nécessaires mais elles ne sont indispensables au stade de l'APS.

Les membres du Copil interviennent au gré de la présentation, notamment pour évoquer des questionnements pour lesquels il conviendra de poursuivre la réflexion.

Monsieur le Maire précise que Johnny Ducros représentant la pizzeria JOS s'est engagé à acheter la parcelle construite, après extension de son établissement prévue à la partie est du projet communal.



L'enveloppe financière au stade de l'APS est de 2 330 000 €, le coût estimatif des travaux prévus initialement était de 2 300 000 €. Un plan de financement prévisionnel est présenté. Il sera affiné puis diffusé après :

- une rencontre avec les financeurs afin d'optimiser les financements
- la validation du prix de vente de l'ensemble par l'EPF actuellement propriétaire (la convention sera présentée au conseil municipal le 13 décembre 2021)
- l'obtention de réponses quant à la TVA à appliquer compte tenu des affectations des locaux (commerces, logements ..). Des rencontres ont déjà eu lieu avec les représentants de la DGFIP

Le phasage de ce projet est ainsi programmé :

- Dépôt PC : déc. 2021
- Présentation dossier financeurs : janvier 2022
- Appel d'offres curage et partie JOS : janvier 2022
- Curage : mars-mai 2022
- Construction JOS : juillet – oct. 2022
- Appel d'offres rénovation
- Début rénovation : T4 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, :

- Valide l'avant-projet sommaire tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire de l'opération
- Autorise la consultation pour le curage et l'extension de la pizzeria
- Accepte et alide le principe de construire pour JOS une extension de sa pizzeria et de vendre la parcelle concernée aussitôt la réception des travaux.

EGLISE DE TILLOU : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR UN AUDIT

Christian AUBERT présente ce dossier

Sur proposition de la Commission Finances, le Conseil Municipal définit ainsi les critères de sélection des offres qui seront reçues au titre de l'audit de l'Eglise de Tillou inscrit au programme d'investissement 2021 de la commune : 40% Prix - 60% Valeur technique. Monsieur le Maire est autorisé à lancer la consultation et à solliciter les aides possibles au titre de ce dossier.

CHATEAU DE JAVARZAY : MODALITES D'OUVERTURE 2022

Nicole Bettan présente ce dossier

Mme Bettan indique que les travaux intérieurs et de la muséographie vont bientôt tous être réceptionnés. Elle présente et commente ensemble le travail du Groupe Muséographie, validé par la commission Développement le 25 octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide les propositions du groupe de travail Fixe ainsi les modalités d'ouverture du Château de Javarzay : tarifs, horaires et jours d'ouverture
- Valide le recrutement de contractuels à raison d'environ 500 heures pour l'année 2022.
- Prend note qu'un bilan de l'activité 2022 sera fait pour envisager la saison 2023.

Monsieur le Maire remercie les élus assistés de Pascaline Ricard agent communal chargé de la promotion du site, qui ont contribué à cette proposition concertée. Le groupe va poursuivre ses travaux pour finaliser la communication pour le lancement et la valorisation de ce nouvel accueil.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA SAUVEGARDE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire présente ce dossier

La convention signée avec la Fondation du Patrimoine pour inciter à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine privé non protégé par l'Etat au titre des Monuments Historiques et situé sur le territoire de la commune de Chef Boutonne, en novembre 2018 pour 3 ans, arrive donc à échéance.

La commune verse annuellement 15 000 € pour permettre à la Fondation du Patrimoine de subventionner des projets concernant les biens situés dans la zone SPR ayant une valeur architecturale, dans les proportions suivantes :

- 5% des travaux avec un maximum de 1 000 € si le propriétaire est imposable (+ déduction fiscale)
- 15% des travaux avec un maximum de 2 500 € si le propriétaire est non imposable

Les 6 dossiers aidés à raison de 7 581 € globalement, représentent un montant de travaux de 315 142 €. Le solde disponible est de 22 419 € (15 000 € versés sur 2 ans soit 30 000 € - 7581 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide reconduire la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour une durée de 3 ans. Il est précisé qu'une déléguée locale désignée pour apprécier au mieux l'opportunité des aides, va rendre visite aux personnes intéressées par une subvention.

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Christian AUBERT présente ce dossier

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal valide les modifications budgétaires suivantes justifiées par les dépenses supplémentaires liées aux recrutements de 2 apprentis et d'un agent VTA, ces 3 postes étant aidés, d'une part et au remplacement de personnel en arrêt de travail pour lesquels la commune est assuré :

BUDGET PRINCIPAL DM 1-2021		SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Désignation	Montant +	Montant -	Montant +	Montant -
012	Rémunérations	45 000,00 €			
013	Remb Indem Journalières			20 000,00 €	
74	Remb / apprentis et VTA			25 000,00 €	
TOTAL		45 000,00 €	- €	45 000,00 €	

BILAN DES ANIMATIONS DE L'ANNEE 2021

Annie GONNORD présente ce dossier

Le bilan établi préalablement présenté à la commission Animation le 3 novembre, est ainsi établi :

Édition du guide des animations :

- distribution début juin
- impression **3500 ex** (2 373€ TTC en 2020)
- diffusion effective : 3200 ex - 54 points de diffusion (hors points OT Mellois)

Typologie d'animations :

- **39** animations municipales (médiathèque incluse) contre **52** en 2020
- **5** catégories d'animation : Vie de village et de quartier, Mercredi de l'été, Marché en fête, animations médiathèque, autres animations.

Nouveauté 2021 : Vie de Village et de Quartier

Gratuité pour toutes les animations en 2021

Le budget :

Type d'animations	Nombre d'animations	Fréquentation	Budget
Marché en Fête	12		1 850€
Mercredis de l'été	7	90	954€
Autres animations (Dont Foire de Javarzay)	6	1 575	25 271€
Animations PAH	2	25	0
Vie de Village et de Quartiers	6	393	7 672€
Total	33	2 083	35 747€

Les conclusions de la commission sont les suivantes :

- ✓ Bonne perception extérieure des animations proposées (notamment des Marchés en Fête, Mercredis de l'Eté et les Vies de Village et de quartier).
- ✓ Maintien du programme d'animations malgré la COVID 19.
- ✓ Lieux des animations adaptés.
- ✓ Repositionner les rôles de chacune des parties pour les manifestations, à savoir les associations en tant qu'organisateur (avec apport financier de la commune) et la commune en tant que facilitateur.

Les interventions diverses témoignent des retours positifs sur la dynamique relancée par la collectivité après la période d'interdiction liée à la crise.

Monsieur le Maire s'en réjouit mais ajoute qu'il convient de tirer les conclusions de ce bilan de manière objective. La réflexion doit être concertée. Le rôle de la commune est d'être facilitateur pour contribuer à l'organisation et à la réussite des projets associatifs de la saison 2022.

BILAN DES UTILISATIONS AUTORISEES DE CREDITS D'INVESTISSEMENT DU 3^{EME} TRIM 2021

Monsieur le Maire présente ce dossier

Comme chaque fin de trimestre, Monsieur le Maire dresse le bilan des utilisations de crédits d'investissement engagés en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée. Le montant correspondant est au titre du 3^{ème} trimestre 2021 de 15 311.14 € sur les 20 000 € autorisés.

COMPTE RENDU DES ELUS REFERENTS DE LA CDC MELLOIS EN POITOU ET DES COMMISSIONS

Madame Nicole Bettan fait état de la réunion publique organisée le 3 octobre 2021, au sujet de la reconversion des locaux du future ex-EHPAD. De bonnes idées ont été évoquées par les participants. Une réunion avec les associations sera organisée prochainement pour déterminer leurs besoins qui pourraient s'inscrire dans le projet.

Madame Marie-Claire Veque indique que les jeunes du Lycée du Roc Fleuri de Ruffec se sont présentés aux membres du bureau municipal avant de réaliser l'enquête menée sur le territoire communal pour connaître le portrait social de la commune. Le compte rendu de cette enquête sera présenté en début d'année.

Madame Veque répond par ailleurs à la question de la suppléance d'Emmanuelle Baronnet, partie pour un poste d'assistante sociale en lycées. Les recrutements sont en cours.

Monsieur Aubert fait le constat de la difficulté pour l'ensemble des collectivités, à recruter.

Madame Sophie Robion confirme que les recrutements pour le poste du CCAS et pour le poste du service GEP sont en cours. Par ailleurs un travail est mené pour l'élaboration du règlement intérieur de la collectivité pour les agents.

Madame Annie Gonnord indique que le marché de Noël aura lieu le 18.12.2021 au Centre Culturel, que des circuits sont prévus pour le Téléthon (parcours de 6kms et 11kms ½). La collectivité a été sollicitée pour que la commune soit ville étape du Tour des Deux-Sèvres 2022.

La prochaine réunion de la commission Animation initialement programmée le 2.12 aura lieu le 6.12.2021.

Monsieur Patrick Petit dresse la liste des travaux réalisés et en cours : Installation des jeux d'enfants au château- Fabrication en régie de tables extérieures pour installation au printemps – Mise en place du rucher Place Pré – Début de la peinture au sol par une entreprise extérieure – Installation des éclairages de Noël – Intervention du SIVU aux abords de l'église de Tillou - Elagage en cours sur Chef Boutonne
La prochaine réunion de la commission Patrimoine aura lieu le 24.11

Monsieur Jean Waroux indique qu'un candidat intéressant a été auditionné pour le poste de garde-champêtre. Les modalités de son accueil sont en cours d'étude notamment au niveau de la formation qu'il devra suivre mais qui n'est dispensée par le CNFPT, que dans 2 villes.

La commission Développement se réunira le 22 novembre au cours de laquelle sera abordé ce dossier et seront présentés les travaux du « Groupe Garenne du Bois aux Pins ».

Monsieur Christian Aubert annonce la prochaine réunion de la commission Finances le 7.12.2021 et indique qu'il participera à celle des référents Urbanisme de la Communauté de Communes, la semaine prochaine.

Madame Marie Kohler (conseillère déléguée auprès du Lycée JF Cail) indique que le rendez-vous auquel elle a participé avec Monsieur le Maire, Monsieur le Proviseur et plusieurs élèves a été l'occasion d'une discussion concertée pour tenter de sensibiliser les uns et les autres à leurs préoccupations respectives et tenter de diminuer les incivilités dont seuls quelques élèves peuvent être les auteurs.

L'installation de poubelles supplémentaires aux abords de l'établissement sera notamment organisée avec les délégués des élèves qui auront le rôle de médiateur auprès des autres élèves.

Monsieur le Maire :

- Indique que la Journée Projet de Territoire a été annulée par la Communauté de Communes organisatrice, du fait des inscriptions en nombre insuffisant. Il insiste sur l'importance de la démarche pour l'avenir sur notre territoire. Cette journée est reprogrammée le 5 février.
- Remercie les élus et participants aux cérémonies du 11 Novembre, de chacune des communes historiques.
- Rappelle que la réunion du « Copil Petite Ville de Demain » aura lieu le 1^{er} décembre 2021.

La campagne de stérilisation des chats est abordée par Amanda Holmes qui par ailleurs s'interroge sur le dysfonctionnement des bornes électriques de la Place Cail. Il a déjà signalé à qui de droit pour une remise en service dans les meilleurs délais.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 13 décembre 2021.

Ainsi délibéré en mairie de Chef Boutonne, le 15 Novembre 2021.

Le secrétaire de séance
Frédéric WATTEBLED

Le Maire
Fabrice MICHELET